

## Contacts utiles

### COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY

#### Administration communale

Route de Pregny 47

1292 Chambésy

Téléphone : +41 22 758 98 41

Courriel : [info@pregny-chambesy.ch](mailto:info@pregny-chambesy.ch)

### EMS DU NOUVEAU KERMONT

#### Réception

Téléphone : +41 22 758 92 11

Courriel : [kermont@kermont.ch](mailto:kermont@kermont.ch)

### Contacts personnels à compléter

Médecin traitant :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

Organisation de soins à domicile :

## La Résidence Christinger et l'EMS du Nouveau Kermont collaborent afin de favoriser votre autonomie, votre sécurité et votre bien-être.

N'hésitez pas à solliciter les équipes de l'EMS pour toute question ou besoin particulier.

BIENVENUE À

# LA RÉSIDENCE CHRISTINGER



Un lieu de vie indépendant, entouré de services de proximité.

À compléter puis à conserver dans un endroit bien visible.

Madame, Monsieur,

**Nous vous souhaitons la bienvenue à la Résidence Christinger.**

La Commune de Pregny-Chambésy met à votre disposition un logement adapté vous permettant de conserver votre autonomie tout en bénéficiant de services de proximité.

Grâce à une collaboration avec l'EMS du Nouveau Kermont, plusieurs prestations et activités vous sont accessibles selon vos besoins et vos envies. Ce guide vous présente les principaux services à votre disposition ainsi que les personnes à contacter.

Nous vous souhaitons une agréable installation.

Commune de Pregny-Chambésy  
EMS du Nouveau Kermont

## Les services à votre disposition

### RESTAURANT DE L'EMS (MIDI UNIQUEMENT)

Les menus de la semaine sont affichés chaque jeudi dans le hall de la Résidence. Réservation obligatoire à effectuer 24 heures à l'avance. Une réservation peut être annulée jusqu'à 10h le jour du repas. Passé ce délai, le repas sera facturé. Les repas pourront être réglés directement sur place, en espèces ou par TWINT, ou demander que les consommations soient portées sur leur compte et facturées mensuellement.

Vous pouvez prendre votre repas de midi au restaurant de l'EMS du Nouveau Kermont.

#### Tarifs

- Du lundi au samedi : CHF 20.–
- Dimanche : CHF 25.–

*Pour connaître les horaires ou réserver votre repas, contactez la réception de l'EMS.*

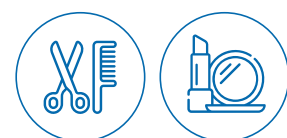
Tél: 022 758 92 11  
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h)

### PRESTATIONS DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ



Selon les disponibilités, vous pouvez accéder à plusieurs prestations proposées au sein de l'EMS :

Les prestations de physiothérapie, d'ergothérapie et de podologie peuvent, dans certains cas, être prises en charge par votre assurance maladie de base et complémentaire sur prescription médicale. **Pour tout renseignement ou inscription appeler la réception et demander un responsable des soins. Tél: 022 758 92 11**



Les prestations de coiffure et d'esthétique sont également proposées. Les tarifs détaillés sont disponibles sur demande auprès de la réception. **Pour tout renseignement ou inscription appeler la réception et demander le Service Animation. Tél: 022 758 92 11**

*Le règlement s'effectuera uniquement au moyen d'une facture mensuelle.*

## Participer à la vie de l'EMS

Le programme des activités est affiché chaque jeudi dans le hall de la Résidence Christinger pour la semaine suivante. Un animateur est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner. Les inscriptions aux activités doivent être faites au plus tard 24h à l'avance auprès du service animation, par mail ou par téléphone. Une facture mensuelle détaillée est envoyée entre le 10 et le 15 du mois suivant.

#### Activités commune avec les résidents

Cette participation permet de créer des liens avec les résidents et de partager des moments agréables.

#### Événements particuliers

Certains événements spéciaux (fête d'été, brunch, fête de Noël, etc.) font l'objet d'une participation spécifique communiquée au moment de l'inscription.

#### Participation aux activités

Pour tout renseignement ou inscription appeler la réception et demander le Service Animation.

Tél: 022 758 92 11

#### Tarifs

Forfait mensuel : CHF 35.–

## Sécurité et soutien au quotidien

#### Intervention appels d'urgence et alarmes Appels d'urgence avec ou sans système d'appel-malade

En cas d'appel, l'équipe de l'EMS évalue la situation et contacte si nécessaire :

- les services d'urgence ;
- votre médecin ;
- les soins à domicile ;
- vos proches ;
- votre représentant légal ;
- toute autre personne de référence indiquée

Tarif horaire : 60.– en journée / 70.– la nuit\*

#### Votre médecin

**Vous restez libre du choix de votre médecin traitant.** Avec votre accord, le médecin répondant de l'EMS peut également assurer votre suivi médical.

#### Système d'appel-malade

**Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'appel relié à l'EMS du Nouveau Kermont.** Ce système, propre à l'EMS, prend généralement la forme :

- d'une montre alarme ;
- ou d'un médaillon d'appel.

#### Coût

CHF 30.– par mois. Pour tout renseignement, inscription et paramétrage, contacter les responsables de soins. Tél: 022 758 92 11

#### Important

Le système d'appel-malade n'est pas un service de surveillance permanente et ne remplace pas les soins à domicile, votre médecin et les services d'urgence.

\* Ces tarifs sont également applicables aux personnes disposant d'un système d'appel-malade.